

Charte 2008 de la communauté du tango argentin en France

Le tango, comme tout art, s'affranchit de l'idée de compétition, de certification ou de vérité.

Le mot "Tango" utilisé dans ce texte fait référence exclusivement au "tango argentin" pour le différencier du "tango européen" codifié dans les années 1920.

PREAMBULE

Le tango, hier

Le tango est né à la fin du XIXème siècle du croisement de plusieurs cultures. Il s'est d'abord développé sur les rives du Río de la Plata en Argentine et en Uruguay, particulièrement à Buenos Aires et Montevideo. Il s'est enrichi pour devenir une culture populaire, puis il a dépassé les limites de son berceau et il a reçu des apports incessants grâce à des échanges multiples avec le reste du monde. Il s'est ainsi façonné au fil des ans, en alternant périodes fastes et périodes de récession.

Le tango, aujourd'hui

Depuis une vingtaine d'années, le tango, comme art et culture, connaît un renouveau dans le monde entier et se déploie en jouant de multiples passerelles entre musique, danse, poésie, chanson, littérature, théâtre, peinture, sculpture, cinéma, photo...

En France, ce mouvement de renaissance s'est développé grâce à l'engagement des associations qui ont diffusé cette culture, ont créé du lien social et ont construit des partenariats avec les collectivités locales et les institutions culturelles, tout ceci avec une totale autonomie et indépendance.

Objectif de la charte

A l'heure actuelle, la diffusion du tango est fondée plus que jamais sur l'échange et la circulation à l'échelle mondiale. Toutefois nous assistons aux prémices d'une perte de repères qui ferait du tango un produit consommable et à terme en uniformiserait les styles et conduirait à l'académisme.

Eviter ces dérives passe par la transmission de références en:

- affirmant que le tango est un art qui ne se limite pas à un mode d'expression unique
- maintenant un équilibre entre les évolutions actuelles et les racines de référence *rioplatense*
- établissant un réseau actif de communication, renforçant ainsi le lien social qui émane du tango
- souhaitant la diffusion la plus large possible du tango, à l'écart de toute standardisation, récupération ou dénaturation

Tel est l'objectif de la présente charte dont l'ambition est de rassembler tous ceux qui le partagent. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la charte proposée en 1997.

Il s'agit de partager ce que nous avons en commun avec les pays d'origine du tango, non de reproduire ici ce qui est fait là-bas.

CHARTRE

Les signataires de la présente charte auront à cœur de conserver et transmettre le patrimoine culturel du tango en mettant en œuvre les points suivants :

1. Diffuser une Culture et faire aimer un Art : le Tango

Ils affirment que le tango est indissociable de ses dimensions artistique, culturelle et sociale et ils reconnaissent que les échanges entre pays et entre générations permettent au tango de se développer en combinant tradition et modernité.

Ils affirment que la transmission du tango passe aussi bien par l'échange, la pratique et le partage des expériences que par un enseignement libre.

Afin de ne pas perdre leurs repères *rioplatense*, ils s'engagent à favoriser les rencontres avec les acteurs du tango de toutes origines, de tous horizons, reconnus pour leurs qualités ou expériences, leurs innovations pédagogiques ou leur inventivité.

2. Dispenser un apprentissage ouvert de la danse

Ils reconnaissent que l'apprentissage de cette danse est le fruit d'un savoir populaire transmis en toute liberté depuis plus d'un siècle.

Ils restent attentifs à la qualité de l'enseignement. Celui-ci doit rester ouvert, donner ses lettres de noblesse à l'expérience et au ressenti, et être mené par des personnes ayant le souci de transmettre les outils conduisant à l'improvisation.

Ils partagent l'idée que les lieux et les voies d'apprentissage du tango sont multiples et ils s'engagent de ce fait, à faire connaître l'existence des différents styles quels que soient les leurs. Ils conviennent dans ces conditions de multiplier les lieux de pratiques et de proposer tout mode de transmission pouvant enrichir cet apprentissage : concert, festival, colloque, théâtre etc...

Ils s'engagent à ne reconnaître et à ne promouvoir aucune forme obligatoire de certification, diplôme ou formation.

3. Promouvoir une pratique sociale

Ils favoriseront la convivialité et le respect mutuel en tous lieux où le tango est à l'honneur, notamment par l'accueil des nouveaux venus et en évitant toute ségrégation.

Ils veilleront à ce que tous puissent s'épanouir quels que soient leurs goûts musicaux. Ils s'efforceront de concilier tradition et modernité afin de maintenir l'esprit universaliste du tango. Ils s'attacheront à éviter tout clivage, entre autre générationnel.

Ils s'engagent à ne jamais orienter ces pratiques vers la compétition.

4. Organisation solidaire et équitable

Afin de préserver la diversité des initiatives et des pratiques, ils s'engagent à respecter les formes d'organisation individuelle ou collective qui laissent une large place à l'autonomie et à l'échange. En faisant circuler toute information événementielle, technique ou légale, ils contribuent à la solidarité au sein de la communauté tanguera.

Les signataires se doivent de rechercher l'application de tarifs équitables permettant la juste rétribution des intervenants, le juste prix demandé aux participants et l'équilibre de leurs budgets.

La présente charte constitue la référence autour de laquelle peuvent se rassembler tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, artistes, danseurs, organisateurs, s'intéressent à cette culture.

Lyon, le 11 octobre 2008